

ET SI ON S'ENGAGEAIT ?



Octobre à Décembre 2025

SERVICE CIVIQUE COMMUNAL

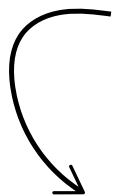


DOSSIER DE CANDIDATURE

à retourner avant le 15/07/2025

Nom: _____ Prénom: _____

Devenir volontaire du Service Civique Communal à la Ville de Feurs



• 1. LE SERVICE CIVIQUE COMMUNAL, QU'EST CE QUE C'EST ?

Le Service Civique est un engagement volontaire des jeunes âgés de 16 à 25 ans au service de l'intérêt général. Aucun diplôme n'est nécessaire pour s'engager, simplement une volonté et une détermination forte. C'est la possibilité de vivre une expérience formatrice et valorisante parmi de nombreuses missions, dans des domaines divers.

Tu dois ainsi réaliser 80 heures auprès des services municipaux ou d'une association forézienne (comme dans la restauration collective, aux espaces verts, auprès du pôle culturel, au sein du service voirie ou encore d'un service administratif). C'est 74 heures sur le terrain et 6 heures réservées à des ateliers pédagogiques et aux formalités administratives.

• 2. TU PEUX DEVENIR VOLONTAIRE DU SERVICE CIVIQUE COMMUNAL SI...



- Tu as entre 16 et 22 ans,
- Tu habites Feurs ou tu as participé au conseil municipal des jeunes de Feurs,
- Tu souhaites t'engager auprès de la Mairie de Feurs, avec l'accompagnement d'un(e) tuteur(trice).

• 3. LES AVANTAGES DU SERVICE CIVIQUE COMMUNAL



- Une bourse d'un montant de 500€ pour financer ton projet : permis de conduire, BAFA, achat d'un ordinateur pour tes études, achat d'une voiture,...
- 2 ateliers pédagogiques de 2 heures sur différentes thématiques (la gestion du stress, les écrans, les addictions,...)
- Un diplôme de service civique communal qui reconnaît et valorise ta mission.



• 4. COMMENT S'ENGAGER ?

- En te rendant directement à la Mairie de Feurs du lundi au jeudi de 09h00 à 17h00, service cohésion sociale et solidarité (1er étage) pour avoir un maximum d'informations,
- En téléchargeant le dossier de candidature en ligne sur le site www.feurs.org, rubrique "les offres d'emplois",
- En retirant le dossier de candidature auprès du service cohésion sociale et solidarité de la mairie.



Si le volontariat à la Mairie de Feurs vous intéresse et que vous voulez obtenir des informations complémentaires, contactez-nous au 04 84 79 09 81 ou à l'adresse suivante : mairie.solidarite@feurs.fr

Afin d'en savoir plus sur toi, nous t'invitons à prendre le temps nécessaire pour remplir ce dossier de candidature



Photo récente

• 1. TES COORDONNÉES :

Prénom: _____

Nom: _____

Adresse: _____

CP: _____ Ville: _____

Email: _____

Téléphone portable: _____

Date de naissance: ____/____/____ Âge: ____ Lieu de naissance: _____

N° de sécurité social (le tien et non celui de tes parents): _____

Femme ☐ Homme ☐

Nationalité: Française ☐ Autre, à préciser: _____

Si autre nationalité, merci d'indiquer la date d'arrivée sur le territoire français: ____/____/____

• 2. TA SITUATION

Scolarisé où? + Précises le niveau d'études: _____

Jeune diplômé(e) Précises le niveau d'études: _____

Salarié CDD/CDI/Intérim Précises l'emploi occupé: _____

En formation _____

Inscrit(e) à France Travail Précises le secteur: _____

Sans activité ☐

Autre situation _____

Es-tu suivi(e) par un référent (mission locale, point rencontre emploi, France Travail etc) ?

Structure: _____

Nom du conseiller: _____

• 3. COMMENT AS TU CONNU LE SERVICE CIVIQUE COMMUNAL ?

☐ Mairie ☐ Centre social ☐ AGASEF ☐ Réseaux sociaux ☐ Autres
☐ Presse ☐ MJC ☐ Lycée ☐ Famille/Amis

Si le volontariat à la Mairie de Feurs vous intéresse et que vous voulez obtenir des informations complémentaires, contactez-nous au 04 84 79 09 81 ou à l'adresse suivante: mairiesolidarite@feurs.fr

A propos de toi...

• 1. QUELLES SONT TES PRINCIPALES MOTIVATIONS POUR RÉALISER UN SERVICE CIVIQUE COMMUNAL ?

(3 MAXIMUM):

- ☐ Me former
- ☐ Défendre mes idées et mes valeurs
- ☐ Être utile/agir pour les autres
- ☐ Accomplir un devoir citoyen
- ☐ Découvrir de nouveaux horizons
- ☐ Avoir une expérience professionnelle
- ☐ Faire une pause/réorientation professionnelle
- ☐ Avoir une meilleure connaissance de ma ville
- ☐ Autres:



• 2. EXPÉRIENCES DIVERSES TE CONCERNANT (STAGES, EMPLOIS, BÉNÉVOLAT, AUTRES):

Fonctions occupées	Type de contrat (stage, bénévolat, CDD,...)	Lieu	Durée

• 3. ES TU TITULAIRE DU....

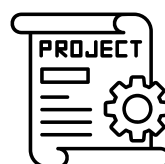
- ☐ BAFA complet
- ☐ PSC1
- ☐ Code de la route
- ☐ Permis de conduire



Ta peinture de chaussures : _____

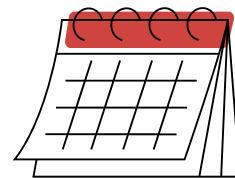
2. QUEL PROJET SOUHAITES TU FINANCER ?

- ☐ Permis de conduire
- ☐ BAFA
- ☐ Achat matériel pour mes études
- ☐ Voiture
- ☐ Autre: _____



Si le volontariat à la Mairie de Feurs vous intéresse et que vous voulez obtenir des informations complémentaires, contactez-nous au 04 84 79 09 81 ou à l'adresse suivante : mairie.solidarite@feurs.fr

Planning du service civique communal



Pour s'engager en service civique, il faut être disponible 35h/semaine (hors week-end).

Tu trouvera ci-dessous, le planning du service civique communal et les réunions organisées pour lesquelles ta présence est obligatoire.

Pour rappel, le service civique a une durée totale de 80 heures (dont 74 heures sur le terrain).

Tu devra participer à 2 ateliers pédagogiques obligatoires de 2 heures qui auront lieu les mercredis. Une session d'information est mise en place avant le démarrage de la mission. Ta présence est obligatoire.

Une cérémonie de remise de diplôme est organisée en fin d'année, ta participation est obligatoire.

Au plus tard le 15 juillet 2025	Date limite de candidature
Le mercredi 10 septembre 2025 OU Le mercredi 17 septembre 2025	Entretien de recrutement
Le mercredi 8 octobre 2025	Réunion d'information avant démarrage de la mission, signature des conventions, signatures des chartes d'engagement, remise des équipements de protection individuelle
Du 20 au 31 octobre 2025 Le mercredi 5 novembre Le mercredi 12 novembre (si besoin)	Mission de 74 heures sur le terrain
Entre octobre et décembre (sur 2 mercredis)	Ateliers pédagogiques (2 x 2 heures)
Le mercredi 17 décembre 2025	Cérémonie de remise des diplômes

Autorisation de travail – A faire remplir par tes parents si tu es mineur(e)

Je soussigné(e) _____

Demeurant _____

Père, mère, représentant légal(e) de :

M. Mme _____né(e) le _____

l'autorise à participer au service civique communal mis en place par la ville de Feurs.

Fait à Feurs, le _____

Signature

Attestation de droit à l'image – A faire remplir par tes parents si tu es mineur(e)

Les organisateurs des services civiques communaux peuvent être amenés à prendre en photo ou filmer les volontaires durant leurs missions. Ces prises de vues peuvent être diffusées sur le site internet de la ville de Feurs, page Facebook, bulletin municipal "le Petit Forézien", diffusion presse ou sur tout support de communication relatif aux services civiques.

J'autorise / Je n'autorise pas (barrer la mention inutile)

Fait à Feurs, le _____

Signature

Pièces à fournir



Les documents ci-dessous devront être retournés avec ce dossier de candidature.

Attention, si ton dossier est incomplet, il ne pourra pas être traité !

Liste des pièces à fournir :

- Une lettre de motivation expliquant ton projet,
- Un CV (à 16 ans, un CV est généralement peu fourni ; pas de panique !),
- Une photocopie de ta carte d'identité,
- Une photo d'identité récente à coller à l'emplacement réservé à cet effet,
- Une photocopie de ta carte vitale ou une attestation de sécurité sociale,
- Une photocopie du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (si tu l'as déjà réalisée)
- Un justificatif de domicile (une facture de tes parents suffit),
- Extrait n°3 de ton casier judiciaire dont la demande est à effectuer ici : www.bulletin-n3.fr

Si ton dossier est complet :

→ Tu bénéficieras d'un entretien pour faire le point sur tes motivations. Les sessions d'entretien sont prévues le 10 ou le 17 septembre 2025.

Si ton dossier est retenu :

→ Tu participeras à une session d'information obligatoire le 8 octobre prochain durant laquelle tu signeras une convention ainsi qu'une charte d'engagement. Attention, si tu es mineur(e), la présence d'un représentant légal est obligatoire à cette réunion.

→ Tu seras affecté(e) pendant 74 heures auprès d'un service municipal ou d'une association partenaire. Tu seras amené(e) à réaliser des petits travaux d'utilité publique comme par exemple : nettoyage, arrosage, manutention, peinture, restauration collective, travail administratif,...



Tu es intéressé(e) par le service civique communal, alors retourne ce dossier de candidature avant **le 15 juillet 2025**, pour une entrée dans le dispositif pendant les vacances de la Toussaint.

Pour obtenir plus de renseignements sur le Service Civique communal et déposer ton dossier, plusieurs moyens sont mis à ta disposition :

- Directement au service cohésion sociale/solidarité de la Ville de Feurs auprès de Madame SEKLEM Eminé ; du lundi au jeudi de 09h00 à 17h00
- Par email : mairiesolidarite@feurs.fr
- Par courrier postal : Mairie de FEURS Service cohésion sociale/solidarité – 4 bis Place Antoine Drivet 42110 FEURS (ou dépôt possible directement dans la boîte aux lettres de la mairie dans une enveloppe fermée à destination de Madame SEKLEM Eminé)
- Par téléphone : 04 84 79 09 81 ou 06 19 50 00 51

Le service civique communal est fait pour moi !



REJOIGNEZ NOUS SUR



Ville de FEURS
Service cohésion sociale – solidarité / Madame SEKLEM Eminé
mairiesolidarite@feurs.fr – 04 84 79 09 81